

**Monsieur le Bourgmestre
de la Commune d'Ermsdorf
23, Gilsduerferstrooss
L-9366 Ermsdorf**

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente j'ai l'honneur de solliciter une autorisation pour



la construction

la démolition

la transformation

la reconstruction partielle / totale

l'installation d'un échafaudage pour refaire

confection d'une tranchée pour le raccordement à



le toit

la canalisation



la façade

la conduite d'eau

Maître de l'ouvrage

Nom et prénom : _____

N° _____ rue : _____ C.P. _____ localité: _____

N° tél.: (privé) _____ (bureau) _____ (gsm) _____ (fax) _____

Données concernant le projet

Nature du projet : _____

N° _____ rue : _____ C.P. _____ localité: _____

Nom du lotissement : _____

N° du lot : _____

Section cadastrale : _____ N° cadastral : _____ Surface du terrain : _____ m²

Surface bâtie : _____ m² / Volume bâti : _____ m³

Hauteur de la corniche : _____ m / Hauteur faîtière : _____ m

Nombre d'appartements : _____

Places de stationnement pour voitures : _____ à l'intérieur du bâtiment / garage : _____

à l'extérieur du bâtiment : _____

Les couleurs et les matériaux prévus pour la toiture et / ou les murs extérieurs sont : _____

Nom et adresse de l'architecte inscrit à l'OAI : _____

J'ai connaissance du fait que tous les frais de raccordements (eau, canal, électricité, téléphone, TV etc.) sont à ma charge.

Date: _____

signature du demandeur : _____

Pièces à joindre à la demande

Le dossier doit être entièrement conforme à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ainsi qu'à la partie écrite du Plan d'aménagement général / règlement des bâtisses de la commune d'Ermsdorf.

- 1 certificat de l'O.A.I. de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils
- 2 extraits cadastraux (échelle 1/2500 resp. 1/500)
- 2 plans de situation avec implantation du projet (échelle 1/500 ou 1/250)
- 2 plans de construction: vues en plan, coupes, façades etc. (échelle 1/50)
(ATTENTION pour des travaux de transformation: partie à construire en couleur « rouge » et partie à démolir en couleur « jaune ».)
- 2 plans concernant d'éventuels travaux de déblai ou de remblai
- 2 plans d'évacuation des eaux usées et pluviales
- 2 plans détaillés contrôlables avec calculs des surfaces d'étages et surfaces scellées, places de stationnement et surfaces vertes
- 2 plans des réseaux et infrastructures techniques existants et projetés
- 1 copie de la permission de voirie délivrée par le Ministre des Travaux Publics pour toute construction aux abords d'une rue de l'Etat
- 1 calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique pour bâtiments d'habitation (RGD du 30.11.2007), certificat avec calculs et descriptif des matériaux concernant l'isolation thermique pour bâtiments fonctionnels (RGD du 22.11.1995)
- 1 agrément de la part de Monsieur le Ministre des Classes Moyennes concernant les surfaces commerciales (loi du 4 novembre 1997, modifiant l'article 12 de la loi d'établissement du 28 décembre 1988)